

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 avril 2025

FIN DE VIE - (N° 1100)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS290

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 6

À l'alinéa 5, après le mot

« Recueille »,

insérer le mot

« nécessairement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

Il convient de le préciser dans le texte.